

Repasser son permis dans une autre auto école

Par **Leopoldine**, le **24/09/2010** à **11:58**

Bonjour,

J'ai eu un petit souci avec mon auto école.

J'ai passé mon permis de conduire pour la première fois le 4 août 2010, malheureusement pour moi je l'ai raté.

Ma monitrice d'auto école m'avait donc reprogrammé une date, celui-ci devait avoir lieu 28 septembre. Elle m'a averti le 23 septembre qu'elle avait redistribué ma place avec pour motif le fait que mon frère n'a pas payé tout ce qu'il lui devait. Or, mon frère et moi sommes 2 personnes distinctes et elle fait un amalgame. De plus, il ne reste à mon frère que 100 euros a lui reversé. C'est donc en invoquant cette raison qu'elle me prévient à la dernière minute pour m'annoncer que je ne passerai pas mon permis à la date convenue.

Je souhaite donc maintenant repasser mon permis car j'en ai vraiment besoin pour mon travail. J'ai donc envie de le repasser dans une autre auto école car je trouve ma monitrice malhonnête et je pense que sa façon d'agir est plus que douteuse.

De plus, le 11 septembre 2010 je suis passée à mon auto école pour lui donner en chèque, le règlement de 132 euros qui correspondait à 2 heures de conduite ainsi qu'à la présentation au permis pour la deuxième fois qui aurait dû avoir lieu le 28 septembre. Lors de son appel du 23 septembre j'ai appris qu'elle avait encaissé ce chèque d'un montant de 132 euros pour le compte de mon frère. Je considère cela comme du vol. Puis-je porter plainte contre elle pour vol? Ou bien que puis-je faire pour me retourner ?

Comment dois-je m'y prendre pour repasser mon permis?

Quels documents dois-je récupérer? Et à quel prix?

Puis-je me réinscrire dans une autre auto école? Y a-t-il des délais à respecter ? Que dois-je repayer?

Combien de temps cela prend t-il?

Les autos école acceptent-elles de prendre des élèves dans mon cas ou bien est-ce un combat perdu d'avance?

Que dois-je mettre en oeuvre?

Merci de me répondre au plus vite.

Léopoldine